

AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES

PRENEZ AVIS que lors d'une séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **12 septembre 2022 à 19 h**, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, 2^e étage, le conseil statuera sur des demandes de dérogation mineure relatives aux immeubles suivants :

1. 2630, 2640, 2650, 2660, 2670 et 2680, rue Delisle et 575, avenue Atwater - lot 4 141 734 du cadastre du Québec

Cette dérogation mineure autoriserait :

- la modification du modèle de garde-corps sur une façade,
- l'ajout d'une marquise au-dessus des portes d'entrée principale,

et ce, malgré les articles 117 et 118 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

2. 716, rue Saint-Ferdinand – lot 4 140 990 du cadastre du Québec

Cette dérogation mineure autoriserait :

- la modification du modèle de fenêtre en façade,
- le retrait des garde-corps en façade,

et ce, malgré les articles 117 et 118 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

3. 1900, rue Le Ber – lot 5 722 704 du cadastre du Québec

Cette dérogation mineure autoriserait :

- la modification du modèle de portes et de fenêtre sur une façade,

et ce, malgré les articles 117 et 118 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes.

Pour information, veuillez vous adresser à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : urbanisme-sud-ouest@montreal.ca

Fait à Montréal, le 25 août 2022

Le secrétaire d'arrondissement substitut,
Daphné Claude